

DECISION DU DIRECTEUR GENERAL DU 30 AVRIL 2024 – MORBIHAN HABITAT

Décision n° DE-2024-04-30.184		Groupe N° 1908	COMMUNE ILE AUX MOINES
-------------------------------	--	----------------	---------------------------

Prise en charge financière partielle du prix des PAC (Pompe à chaleur) sur la résidence Villas Marine, rue de la Mairie à l'ILE AUX MOINES

Suite au nouveau marché pour les PAC sur l'ensemble du territoire de Morbihan Habitat, il a été noté une forte augmentation sur le prix du coût de la PAC qui passe en moyenne à 352 € par logement alors que le coût moyen était de 206.80 € sur le territoire d'ex-Bretagne Sud Habitat.

Cette augmentation est déconnectée d'une quelconque plus-value pour les locataires. Le surcoût est lié au fait que le prestataire ait inclus ses frais de déplacements.

En concertation avec le directeur de la gestion locative, il est donc proposé une prise en charge de la somme de 72.60 € correspondant à la moitié de l'augmentation pour Morbihan Habitat.

Il est demandé au Directeur Général de valider la proposition de prise en charge financière sur la résidence citée ci-dessus.

Fait à Vannes, le 30 avril 2024



Le Directeur général


Erwan ROBERT